

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant	SAGE		M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

M. DE VESTELE remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion.

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie la séance est ouverte.

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal du 08/03/2023,
1. Composition du Bureau du SMAGE : Délibération n°2023-14
2. Election membres du Bureau du SMAGE : Délibération n°2023-14bis
3. Composition de la Commission d'Appel d'Offre : Délibération n°2023-15,
4. Décision modificative budgétaire : Délibération n°2023-16,
5. Organisation du temps de travail : Délibération n°2023-17,
6. Avenant – convention de groupement de commande entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB : Délibération n°2023-18,
7. Ruissellement – lancement des phases de maitrise d'œuvre : Délibération n°2023-19,
8. Convention entre le SMAGE 2 Morin et VNF,
9. Points divers.

0. Approbation des procès-verbaux du 08/03/2023

Les procès-verbaux du 08/03/2023 ont été envoyés aux délégués par e-mail préalablement à la réunion, ils sont mis au vote après la demande de modification faite par Mme TEMOIN-HADEY.

Mme TEMOIN-HADEY demande que soit ajouté dans le procès-verbal du 08/03/2023 à 17h00, qu'elle a proposé sa candidature en tant que Vice-Présidente et qu'après discussion, elle a retiré sa candidature.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

Suite à cette demande de modification, les procès-verbaux du 08/03/2023 ont été validés.

1. Composition du Bureau du SMAGE : Délibération n°2023-14

Conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin et à la délibération n°2020-14, le bureau est composé comme suit :

- Un Président
- Trois Vice-Présidents
- Un secrétaire
- Dix assesseurs

Dans la composition du bureau, chaque intercommunalité membre du syndicat est représentée, si les délégués le souhaitent. A ce jour, 15 personnes maximum peuvent être membre du bureau. Suite à la réunion de bureau du 26/05/2023, il est proposé de mettre à jour le nombre de Vice-Président dans la délibération avec la formulation suivante « Les Vice-Présidents » et le nombre de personnes maximum à 15.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve la composition du bureau du SMAGE 2 Morin.

➔ **Délibération n°2023-14**

2. Election membres du Bureau du SMAGE : Délibération n°2023-14bis

M. DE VESTELE informe que deux places d'assesseurs sont disponibles au sein du bureau du SMAGE et rappelle qu'en application des articles L.5211-1 et L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité a choisi pour secrétaire M. ROUSSEAU (Art L.2121-15 du CGCT) et comme assesseur M. LAHAYE et M. FOURNIER.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour un poste d'assesseur, les candidats sont :

- Mme TEMOIN-HADEY (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie)

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	Vingt-et-un (21)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	Mme TEMOIN-HADEY	Vingt-et-un (21)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

Mme TEMOIN-HADEY est élue membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU

Le Président fait l'appel à candidature pour un poste d'assesseur, les candidats sont :

- Mme RAIMBOURG (Communauté de Communes des Deux Morin),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidat.e	
Bulletins blancs	Vingt-et-un (21)	Mme RAIMBOURG	Nombres de voix
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		Vingt-et-un (21)
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

Mme RAIMBOURG Claude est élue membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

Les membres du bureau du SMAGE des Deux Morin sont les suivants :

- Monsieur DE VESTELE Philippe : Président (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur CAIUS Charles : Vice-Président (CA Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur LAHAYE José : Vice-Président (Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais),
- Monsieur SAGNES Jean-Michel (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur MUSART Jean-Luc (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur ROUSSEAU Michael (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur VERDELET Fernand (Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur HANNETON Alain (Communauté de Communes du Provinois),
- Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur GARCIA Juan (Communauté de Communes de la Brie Champenoise),
- Monsieur LOMBARD Maurice (Communauté de Communes Paysage de Champagnes),
- Monsieur LHEUREUX Christian (Communauté d'Agglomération d'Epernay),
- Monsieur MOROY Alain (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry),
- Mme TEMOIN-HADEY Maire-Noelle (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Mme RAIMBOURG Claude (Communauté de Communes des Deux Morin),

➔ Délibération n°2023-14bis

3. Composition de la Commission d'Appel d'Offre : Délibération n°2023-15,

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée comme suit :

- o Le Président du syndicat,
- o 5 titulaires élus,
- o 5 suppléants élus.

Pour rappel, M. CAROUGE n'est plus délégué au sein du SMAGE 2 Morin.

Au sein de la CAO, M. CAROUGE est remplacé par M. SAGNES.

Membre de la CAO			
Président – M. DE VESTELE			
Titulaires	M. LAHAYE José	Suppléants	M. FOURNIER Pascal
	Mme RAIMBOURG Claude		M. CUYERS Marc
	M. SAGNES Jean-Michel		M. VAUDESCAL Jean-Louis
	M. CAIUS Charles		M. LOMBARD Maurice
	Titulaire à désigner		M. ROUSSEAU Michael

M. DE VESTELE informe qu'un titulaire doit être désigné au sein de la CAO et fait l'appel à candidature, les candidats sont :

- Mme TEMOIN-HADEY (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),

Il est procédé aux élections :

Nombres de bulletin dans l'urne		Candidature	
Bulletins blancs	Vingt-et-un (21)	Mme TEMOIN-HADEY	Nombres de voix
Bulletins litigieux/nuls	Zéro (0)		Vingt-et-un (21)
Suffrages non exprimés	Zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

Mme TEMOIN-HADEY est désignée membre titulaire de la CAO du SMAGE 2 Morin.

Les titulaires et suppléants de la CAO sont les suivants :

Membre de la CAO			
Président – M. DE VESTELE			
Titulaires	M. LAHAYE José	Suppléants	M. FOURNIER Pascal
	Mme RAIMBOURG Claude		M. CUYERS Marc
	M. SAGNES Jean-Michel		M. VAUDESCAL Jean-Louis
	M. CAIUS Charles		M. LOMBARD Maurice
	Mme TEMOIN-HADEY		M. ROUSSEAU Michael

Il a été demandé que les titulaires et les suppléants soient invités pour les CAO. Il a été rappelé que les suppléants ne pourront pas siéger à la CAO si le titulaire est présent.

→ **Délibération n°2023-15**

4. Décision modificative budgétaire : Délibération n°2023-16,

Au vu de l'augmentation et de la régularisation du loyer et des charges locatives, il convient de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
chap	cpte	libelle	BP	montant	BP MODIFIE
O11	611	contrats & prestations de service	29 500,00	-2 630,00	26 870,00
O11	6132	locations	7 000,00	2 630,00	9 630,00
O11	617	Etudes & recherches	223 300,00	-12 820,00	210 480,00
O11	614	charges locatives	1 500,00	12 820,00	14 320,00
				0,00	

Pour rappel, le siège et les bureaux du SMAGE 2 Morin sont situés à la Maison France Services à la Ferté-Gaucher qui est géré par la CC2Morin. Le SMAGE 2 Morin paie un loyer à la CC2Morin depuis 2020.

Dans le bail actuel, le SMAGE 2 Morin occupe 61 m², qui doit être mis à jour avec l'ajout du bureau 108.

Début 2023, la CC2Morin a décidé d'augmenter le loyer et fait une régularisation des charges locatives sur les années 2021 et 2022 en 2023.

Effectivement, depuis 2021 la CC2Morin fait payer au SMAGE, les charges réelles (notamment le gaz, l'eau, l'électricité, le ménage) aux proratas du nombre de m² occupés (dont les parties communes : salle de réunion, cuisine, couloirs, etc.).

Il a été précisé que :

- la Maison France Services est un espace mutualisé entre différentes structures d'où la difficulté de garantir une gestion et une consommation sobre en énergie (eau, gaz, électricité),
- la régularisation de 2023 sera faite en 2024.

Pour 61 m ²	2020	2023	
Loyer	5€/m ² = 304,85€/mois	10,77€/m ² = 656,93€/mois	
Charges	684 € / an	6 220€/an	
		Réglu : 2021 2 523,91€	Réglu : 2022 5 536,71€

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve la décision modificative.

→ **Délibération n°2023-16**

5. Organisation du temps de travail : Délibération n°2023-17,

Depuis 2020, le syndicat propose des horaires flexibles pour l'équipe avec une arrivée possible jusqu'à 9h30 maximum et pas au-delà. Selon l'heure d'arrivée, l'heure de départ peut être variable dès lors que les 7h de travail journalier sont respectés.

N'ayant pas de règlement intérieur installé au SMAGE 2 Morin, suite à la réunion de bureau du 26/05/2023, il a été proposé de délibérer pour valider cette organisation du temps de travail lors du comité syndical. Il a également été évoqué de faire des avenants aux contrats pour y inscrire les horaires.

Par la suite, il a été proposé par le comité syndical d'engager un travail pour réaliser un règlement de fonctionnement / règlement intérieur du syndicat.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve cette organisation du temps de travail et valide la mise à jour des contrats des agents.

→ **Délibération n°2023-17**

6. Avenant – convention de groupement de commande entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB : Délibération n°2023-18,

Dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB pour la maîtrise d'œuvre visant à réduire les dysfonctionnements hydrauliques sur les secteurs aval du Grand Morin, un avenant de la convention de groupement de commande est proposé.

Pour rappel, le SMAGE 2 Morin est coordonnateur du groupement de commande. Les modifications suivantes en gras seront proposées :

- Ajouter à l'article 7 : Missions du coordonnateur :

Le montage et dépôt des dossiers de demande de subventions pour la partie conception relative à la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet.

- Ajouter à l'article 8 : modalité financière :

Chaque membre du groupement rembourse au coordonnateur la part du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à ses besoins propres, ***après déduction des subventions.***

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve cet avenant à la convention de groupement de commande entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB.

→ **Délibération n°2023-18**

7. Ruissellement – lancement des phases de maîtrise d'œuvre : Délibération n°2023-19,

Rappel du contexte :

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans une étude globale de ruissellement à l'échelle des bassins versants des Deux Morin. La réalisation de cette étude participe à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin (disposition 53 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable). Il a été décidé en 2018 de lancer cette étude en parallèle du PEP, afin d'optimiser le temps et pour intégrer la phase opérationnelle de cette étude dans le PEP et ainsi bénéficier des subventions du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Il a été rappelé que l'étude globale ruissellement a coûté 83 000€ TTC subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette étude globale a permis de réaliser un atlas des axes de ruissellement sur les bassins du Petit et du Grand Morin qui devront être intégrés dans les documents d'urbanisme. Lors de la révision du SAGE des 2 Morin, il sera possible de conditionner l'aménagement des territoires afin de prendre en compte les résultats de l'étude globale ruissellement.

Point d'avancement :

Cette étude globale est terminée, le SMAGE doit maintenant engager la maîtrise d'œuvre (incluse dans le PEP 2 Morin - Fiche action 6.1.a - Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin), sur les quatre sous-bassin versants sélectionnés sur le bassin versant du Grand Morin :

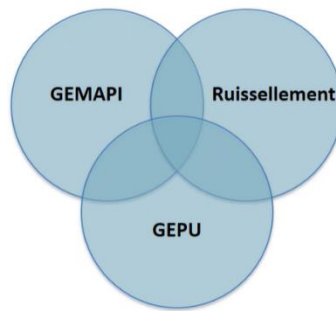
- 1 ss-BV à La Ferté-Gaucher, au Lieudit La Fréwillard pour une partie du ru des Cordelins.
- 1 ss-BV à Dammartin-sur-Tigeaux.
- 1 ss-BV à Guérard, pour une partie du bassin versant du ru de Biche.
- 1 ss-BV à Saint-Germain-sur-Morin, pour une partie du bassin versant du ru du Lochy.

La phase de maîtrise d'œuvre permettra :

- Engager la concertation avec les acteurs du territoire concerné en amont,
- Localiser les aménagements sur des secteurs pertinents,
- Définir le niveau de protection et dimensionner les aménagements en conséquence,
- Lancer la conception et le suivi des travaux.

La thématique ruissellement étant transversale entre la compétence GEMAPI, GEPU et ruissellement, une articulation entre ces compétences est nécessaire pour mener à bien ce travail de maîtrise d'œuvre et réaliser des travaux complets sur les différents volets (voir schéma ci-dessous). Ce schéma n'a pas été présenté lors du comité, il permet de comprendre l'articulation entre les différentes compétences.

Pour ce faire, le SMAGE 2 Morin proposera aux intercommunalités et/ou communes compétentes une co-maîtrise d'ouvrage (organisées par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complété par l'Ordonnance n° 2004-566 en date du 17 juin 2004) afin de synchroniser les actions et travaux relevant de la compétence GEMAPI, GEPU et ruissellement dont les modalités de fonctionnement seront inscrites dans une convention de co-maitrise d'ouvrage et une convention de groupement de commande.



Source : ARTELIA

<p>GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations <i>Alinéas 1-2-5-8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement</i> 1° L'aménagement des bassins versants 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau 5° La défense contre les inondations et contre la mer 8° La protection et la restauration des zones humides</p>
<p>RUISSÈLEMENT Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement <i>Alinéa 4 de l'article L211-7 du code de l'environnement</i> 4° « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » à l'exclusion du ruissellement urbain</p>
<p>GEPU Gestion des Eaux Pluviales Urbaines <i>Service public 6- Article L. 2226-1 du CGCT</i> La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines</p>

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions co-maitrise d'ouvrage, de groupement de commande et tous documents nécessaires à la bonne exécution de ces projets.

Points de discussions :

Mme TEMOIN-HADEY s'interroge sur l'implication des communes dans cette proposition de co-maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre des projets de réduction des phénomènes de ruissellement, plusieurs compétences sont mobilisées :

Structure	SMAGE 2 Morin	Communautés d'Agglomération	Communes
Compétence	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (article L.211-7 I bis du Code de l'Environnement - items 1°, 2°, 5° et 8°),	Gestion des Eaux Pluviales Eaux (GEPU) (Article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)	Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols – dite ruissellement (article L.211-7 I bis du Code de l'Environnement - item 4°).

Cette proposition, concerne le territoire de la Communauté de Communes des Deux Morin qui n'exerce pas la compétence GEPU et qui sera obligatoire pour les communautés de communes à partir de 2026. Il a été précisé qu' à ce jour, il n'a pas été envisagé de solliciter financièrement les communes sur les problématiques ruissellement. Le SMAGE a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour se faire accompagner juridiquement sur le montage de ce projet qui mobilise plusieurs compétences.

Il a été rappelé que l'enveloppe financière des travaux sera définie dans le cadre de cette mission de maîtrise d'œuvre qui doit être engagée.

M. LOMBARD rappelle que le ruissellement n'est pas une compétence orpheline et que ce sont les communes qui sont responsable. Il précise également que le PEP 2 Morin a été validé par le Préfet de Seine-et-Marne dont cette mission de maîtrise d'œuvre soit « la fiche action 6.1.a - Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin ».

Mme TEMOIN-HADEY s'interroge sur la pertinence des sites sélectionnés. Il a été rappelé que la sélection des sites résulte d'un long travail mené en concertation avec les communes, les intercommunalités ainsi que les partenaires techniques et financiers sur lesquels des désordres ont été constaté. Le SMAGE 2 Morin aura la charge de lancer la maitrise d'œuvre sur 4 secteurs du le bassin versant du Grand (voir liste ci-dessus).

M. FOURNIER indique qu'il est nécessaire de prendre en compte toutes les problématiques GEMAPI/GEPU/Ruissellement pour avec une vision globale de la situation et ainsi proposer les aménagements les plus adaptés et efficaces. Il a été rappelé que l'idéal serait de lancer une étude de gouvernance complète pour quantifier l'enjeux ruissellement et l'impact de cette prise de compétence par le SMAGE 2 Morin sur le bassin versant du Grand Morin.

M. DENIS fait un retour d'expérience des débats existants au sein de la Communauté d'Agglomération Epernay sur la prise de compétence ruissellement, indique que l'impact financier est très conséquent et exprime son avis défavorable à la prise de la compétence ruissellement par les intercommunalités.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 1 ABSTENTION, 0 CONTRE, 20 POUR.

L'assemblée autorise le Président ou son représentant à signer les conventions co-maitrise d'ouvrage, de groupement de commande et tous documents nécessaire la bonne exécution de ce projet.

Délibération n°2023-19

8. Convention entre le SMAGE 2 Morin et VNF,

Rappel du contexte :

Lors d'une réunion en visio du 11/01/2022 avec VNF, un point a été fait sur la gestion des ouvrages d'Esbyly et Condé-Sainte-Libiaire, il a été rappelé que VNF devait les entretenir en tant que gestionnaire. Pour rappel, le SMAGE prend en charge la totalité de l'entretien de ces ouvrages (pont canal à Esbyly et en particulier à Condé-Sainte-Libiaire) qui ont coûté 31 000€ en 2020, 20 000€ en 2021 et 23 000€ pour une intervention mi-janvier 2022. VNF admet être responsable partiellement de l'entretien des ouvrages mais que le SMAGE (en tant que structure GEMAPIENNE) l'est aussi sur l'entretien des berges pour limiter la quantité d'embâcles. VNF considère que la responsabilité sur le sujet du désembâclement/entretien des ouvrages est donc partagée.

Lors du comité syndical du 22/02/2022, il a été décidé les points suivants :

- Une prise en charge par VNF des frais financiers pour l'entretien des ouvrages à hauteur de 50%, sans condition de plafond (alors que VNF avait fixé un plafond à 15 000€ max par an),
- Une précision sur la fréquence d'intervention, de surveillance de l'ouvrage et la réactivité de VNF.

En parallèle, dans le cadre du projet d'extraction de sédiment dans le bras secondaire à Esbyly, il a été décidé d'installer deux pares-embâcles de part et d'autre du pont canal à Esbyly, le SMAGE et VNF doivent en installer chacun un.

Point d'avancement :

Début 2023, VNF nous a fait un retour sur le projet de convention, en ajoutant les points suivants :

- VNF souhaite ajouter les pares-embâcles dans la convention d'entretien (qui ne sont pas encore installés),
- VNF demande que le SMAGE soit propriétaire des deux pares-embâcles et les entretiennent (alors qu'initialement il était prévu que VNF et le SMAGE aient en charge un pare-embâcle chacun),

Afin de finaliser cette convention dans les meilleurs délais, il est proposé à de faire deux conventions :

- Une convention pour l'entretien des ouvrages : pont canal d'Esbyly et de Condé-Sainte-Libiaire (mise en vigueur dès signature),
- Un avenant à la convention pour les pares-embâcles (qui sera traitée une fois les pare-embâcles installés).

L'assemblée valide cette proposition.

9. Points divers

Analyse juridique : Suite au bureau du SMAGE 2 Morin du 26/05/2023, les membres ont décidé de lancer une analyse juridique concernant les possibilités d'actions et de financement du SMAGE 2 Morin avec ses statuts sur les problématiques ruissellement.

Recrutement : Suite au bureau du SMAGE des Deux Morin du 26/05/2023, les membres ont décidé de faire appel à un cabinet de recrutement pour le montant de 5000€ TTC pour le poste de chargé.e de mission prévention des inondations.

Communication : Suite au bureau du 26/05/2023, les membres ont décidé de créer un compte LINKEDIN pour donner de la visibilité au SMAGE notamment pour diffuser les offres d'emploi.

Etude hydrologique et hydraulique : Une carte des affluents à modéliser pour les problématiques de débordement de cours d'eau a été aux membres du comité, aux communes et aux intercommunalités pour avis.

Proposition de partenariat avec AQUI'Brie : AQUI'Brie est une association qui travaille sur la gestion quantitative de la nappe de Champigny. Pour plus de détail : <https://www.aquibrie.fr/> AQUI'Brie a proposé au SMAGE 2 Morin d'adhérer au projet associatif qu'ils viennent sur la nappe de Champigny pour une cotisation annuelle de 3800€ par an. En adhérant le SMAGE pourra bénéficier des données suivantes sur le bassin versant de l'Aubetin :

* Campagnes de jaugeages :

12 campagnes entre 2005 et 2010 avec leur interprétation,

Une campagne d'avril-mai 2010 avec interprétation,

2 campagnes de jaugeages en juin 2019 (basses-eaux) et décembre 2019 (hautes-eaux) avec interprétation.

* Localisation des zones de pertes et de résurgences déduites des campagnes.

* Profondeur de la nappe du Champigny en très hautes-eaux sur le bassin versant de l'Aubetin (janvier 2018) d'après le modèle régional de la nappe régionale du Champigny,

* Résultats des campagnes piézométriques des puits captant la nappe superficielle du Brie en septembre 2023 et février 2024 au sein du territoire commun entre AQUI' Brie et le SMAGE,

* Historique des résultats d'analyses d'eau aux captages AEP (contrôle sanitaire, suivi AESN, CD77) sandrées et validées dans un format unique,

* Historique des volumes pompés depuis 1988 par forages et niveau capté (données AESN validées et géolocalisées au forage),

* Carte de vulnérabilité intrinsèque de la nappe des calcaires de Champigny,

* Expertise sur le suivi des inondations, en prenant en compte les impacts de la nappe du Champigny (atténuation/aggravation),

- * Expérience sur le déploiement de Solutions fondées sur la nature (végétalisation, zones humides...),
- * Adaptation au dérèglement climatique (Champigny 2060).

L'équipe du SMAGE est en attente d'information complémentaire, ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, il sera davantage présenté lors du prochain comité syndical.

SAGE 2 Morin : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, il a été évoqué la réalisation d'une étude quantitative pour répondre aux objectifs du Plan Eau du Gouvernement. Le SAGE 2 Morin a été approuvé en octobre 2016, une réflexion sur sa révision sera à engager prochainement.

La séance est levée à 18h40


Secrétaire de séance

Michael ROUSSEAU



Le Président SMAGE 2 Morin

Philippe DE VESTELE



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-14

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire		GEMAPI	M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire		GEMAPI	M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire		SAGE	Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant		SAGE	M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire		SAGE	M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire		SAGE	M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire		SAGE	M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire		SAGE	M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire		SAGE	M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire		SAGE	M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire		SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant		SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire		SAGE	M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin et à la délibération n°2020-14, le bureau est composé comme suit :

- Un Président
- Trois Vice-Présidents
- Un secrétaire
- Dix assesseurs

Chaque intercommunalité peut être représentée au sein du bureau, si les délégués le souhaitent.

Lors du comité syndical, il a été décidé de mettre à jour la composition du bureau comme suit :

- Le bureau est composé comme suit :
 - Le Président,
 - Les Vice-Présidents,
 - Un secrétaire,
 - Des assesseurs
- Le nombre de délégué pouvant siéger au bureau est limité à 15.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve la composition du bureau du SMAGE 2 Morin.

→ Délibération n°2023-14

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
Le Président



Date de publication : 07/07/2023
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-14 bis

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire		GEMAPI	M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire		GEMAPI	M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire		SAGE	Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant		SAGE	M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire		SAGE	M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire		SAGE	M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire		SAGE	M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire		SAGE	M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire		SAGE	M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire		SAGE	M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire		SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant		SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire		SAGE	M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

M. DE VESTELE informe que deux places d'assesseurs sont disponibles au sein du bureau des articles L.5211-1 et L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Locales, les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité a choisi pour secrétaire M. ROUSSEAU (Art L.2121-15 du CGCT) et comme assesseur M. LAHAYE et M. FOURNIER.

❖ **ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU**

Le Président fait l'appel à candidature pour un poste d'assesseur, les candidats sont :

- Mme TEMOIN-HADEY (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie)

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidats	
Bulletins blancs	Vingt-et-un (21)	Mme TEMOIN-HADEY	Nombres de voix
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		Vingt-et-un (21)
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

Mme TEMOIN-HADEY est élue membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

❖ **ELECTION ASSESSEUR DU BUREAU**

Le Président fait l'appel à candidature pour un poste d'assesseur, les candidats sont :

- Mme RAIMBOURG (Communauté de Communes des Deux Morin),

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne		Candidat.e	
Bulletins blancs	Vingt-et-un (21)	Mme RAIMBOURG	Nombres de voix
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		Vingt-et-un (21)
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

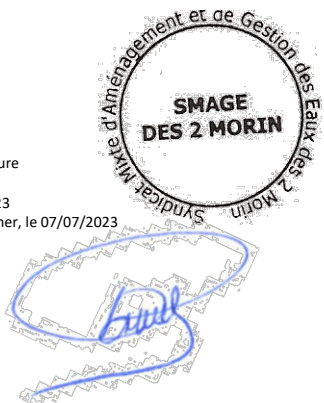
Mme RAIMBOURG Claude est élue membre du bureau du SMAGE des Deux Morin.

Les membres du bureau du SMAGE des Deux Morin sont les suivants :

- Monsieur DE VESTELE Philippe : Président (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur CAIUS Charles : Vice-Président (CA Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur LAHAYE Jos : Vice-Président (Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais),
- Monsieur SAGNES Jean-Michel (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur MUSART Jean-Luc (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur ROUSSEAU Michael (Communauté de Communes des Deux Morin),
- Monsieur VERDELET Fernand (Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération),
- Monsieur HANNETON Alain (Communauté de Communes du Provinois),
- Monsieur VAUDESCAL Jean-Louis (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Monsieur GARCIA Juan (Communauté de Communes de la Brie Champenoise),
- Monsieur LOMBARD Maurice (Communauté de Communes Paysage de Champagnes),
- Monsieur LHEUREUX Christian (Communauté d'Agglomération d'Epernay),
- Monsieur MOROY Alain (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry),
- Mme TEMOIN-HADEY Maire-Noelle (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),
- Mme RAIMBOURG Claude (Communauté de Communes des Deux Morin),

➔ **Délibération n°2023-14bis**

Certifié exécutoire
 Transmis en préfecture
 Le 07/07/2023
 Affiché le 07/07/2023
 Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
 Le Président



Date de publication : 07/07/2023
 Président du SMAGE des Deux Morin
 Monsieur DE VESTELE Philippe



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-15

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant	SAGE		M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée comme suit :

- Le Président du syndicat,
- 5 titulaires élus,
- 5 suppléants élus.

Pour rappel, M. CAROUGE n'est plus délégué au SMAGE 2 Morin, au sein de la CAO, il est remplacé par M. SAGNES.

Membre de la CAO			
Président – M. DE VESTELE			
Titulaires	M. LAHAYE José	Suppléants	M. FOURNIER Pascal
	Mme RAIMBOURG Claude		M. CUYPERS Marc
	M. SAGNES Jean-Michel		M. VAUDESCAL Jean-Louis
	M. CAIUS Charles		M. LOMBARD Maurice
	<i>Titulaire à désigner</i>		M. ROUSSEAU Michael

M. DE VESTELE informe qu'un titulaire doit être désigné au sein de la CAO et fait l'appel à candidature, les candidats sont :
 - Mme TEMOIN-HADEY (Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie),

Il est procédé aux élections :

Nombres de bulletin dans l'urne		Candidature	
Vingt-et-un (21)		Mme TEMOIN-HADEY	Nombres de voix
Bulletins blancs	Zéro (0)		Vingt-et-un (21)
Bulletins litigieux/nuls	Zéro (0)		
Suffrages non exprimés	Zéro (0)		
Majorité absolue	Douze (12)		

Mme TEMOIN-HADEY est désignée membre titulaire de la CAO du SMAGE 2 Morin.

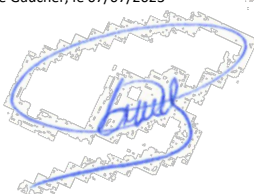
Les titulaires et suppléants de la CAO sont les suivants :

Membre de la CAO			
Président – M. DE VESTELE			
Titulaires	M. LAHAYE José	Suppléants	M. FOURNIER Pascal
	Mme RAIMBOURG Claude		M. CUYPERS Marc
	M. SAGNES Jean-Michel		M. VAUDESCAL Jean-Louis
	M. CAIUS Charles		M. LOMBARD Maurice
	Mme TEMOIN-HADEY		M. ROUSSEAU Michael

Il a été demandé que les titulaires et les suppléants soient invités pour les CAO. Il a été rappelé que les suppléants ne pourront pas siéger à la CAO si le titulaire est présent.

➔ **Délibération n°2023-15**

Certifié exécutoire
 Transmis en préfecture
 Le 07/07/2023
 Affiché le 07/07/2023
 Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
 Le Président



Date de publication : 07/07/2023
 Président du SMAGE des Deux Morin
 Monsieur DE VESTELE Philippe



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-16

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire		GEMAPI	M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire		GEMAPI	M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire		SAGE	Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant		SAGE	M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire		SAGE	M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire		SAGE	M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire		SAGE	M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire		SAGE	M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire		SAGE	M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire		SAGE	M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire		SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant		SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire		SAGE	M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 077-200078038-20230707-DELIB_2023_16-DE

Délibération n°2023-16 - Décision modificative budgétaire

Le président présente à l'assemblée la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
chap	cpte	libelle	BP	montant	BP MODIFIE
011	611	contrats & prestations de service	29 500,00	-2 630,00	26 870,00
011	6132	locations	7 000,00	2 630,00	9 630,00
011	617	Etudes & recherches	223 300,00	-12 820,00	210 480,00
011	614	charges locatives	1 500,00	12 820,00	14 320,00
				0,00	

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

La décision modificative budgétaire est acceptée à l'unanimité.

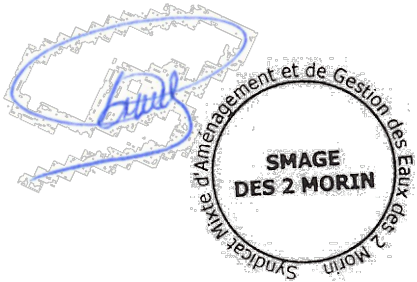
Date de publication : 07/07/2023

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe



Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
Le Président



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-17

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant	SAGE		M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Délibération n°2023-17 - Organisation du temps de travail

Depuis 2020, le syndicat propose des horaires flexibles pour l'équipe avec une arrivée possible jusqu'à 0h30 maximum et pas au-delà. Selon l'heure d'arrivée, l'heure de départ peut être variable dès lors que les 7h de travail journalier sont respectés. N'ayant pas de règlement intérieur installé au SMAGE 2 Morin, il a été décidé de délibérer pour valider cette organisation du temps de travail lors du comité syndical et de se doter d'un règlement de fonctionnement ultérieurement. Il a également été évoqué de faire des avenants aux contrats pour y inscrire les horaires.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve cette organisation du temps de travail et valide la mise à jour des contrats des agents.

→ **Délibération n°2023-17**

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 077-200078038-20230707-DELIB_2023_17-DE

Date de publication : 07/07/2023

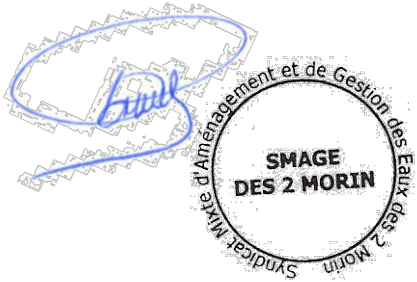
Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe", enclosed in a blue oval.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
Le Président



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-18

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant	SAGE		M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB pour les dysfonctionnements hydrauliques sur les secteurs aval du Grand Morin, un avenant de la convention de groupement de commande est nécessaire. Pour rappel, le SMAGE 2 Morin est coordonnateur du groupement de commanditaires.

Les modifications suivantes en gras ont été validées :

- Ajouter à l'article 7 : Missions du coordonnateur :

Le montage et dépôt des dossiers de demande de subventions pour la partie conception relative à la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet.

- Ajouter à l'article 8 : modalité financière :

Chaque membre du groupement rembourse au coordonnateur la part du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à ses besoins propres, **après déduction des subventions.**

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

L'assemblée approuve cet avenant à la convention de groupement de commande entre le SMAGE 2 Morin et la CACPB.

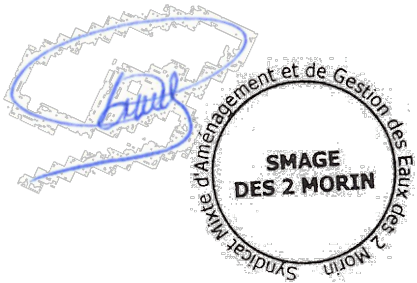
Date de publication : 07/07/2023

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe



Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 07/07/2023
Affiché le 07/07/2023
Fait à La Ferté Gaucher, le 07/07/2023
Le Président



COMITE SYNDICAL DU 20/06/2023 – Extrait délibération n°2023-19

Le vingt juin deux mil vingt-trois, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'Espace Tilleul à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 12/06/2023

Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 20 - Votants : 21

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			Excusée
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. COUSIN Jean-Marie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Suppléant	SAGE		M. BRIOUX Patrick	X		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume		X Pouvoir à M. VIE	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X		X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		Excusé
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie					

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Délibération n°2023-19 - Ruissellement – lancement des phases de maîtrise d'œuvre

L'étude globale ruissellement étant terminée, le SMAGE doit engager la maîtrise d'œuvre

6.1.a - Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin

sélectionnés sur le bassin versant du Grand Morin :

- 1 ss-BV à La Ferté-Gaucher, au Lieudit La Fréwillard pour une partie du ru des Cordelins.
- 1 ss-BV à Dammartin-sur-Tigeaux.
- 1 ss-BV à Guérard, pour une partie du bassin versant du ru de Biche.
- 1 ss-BV à Saint-Germain-sur-Morin, pour une partie du bassin versant du ru du Lochy.

La phase de maîtrise d'œuvre permettra :

- Engager la concertation avec les acteurs du territoire concerné en amont,
- Localiser les aménagements sur des secteurs pertinents,
- Définir le niveau de protection et dimensionner les aménagements en conséquence,
- Lancer la conception et le suivi des travaux.

Dans le cadre des projets de réduction des phénomènes de ruissellement, plusieurs compétences sont mobilisées :

Structure	SMAGE 2 Morin	Communautés d'Agglomération	Communes
Compétence	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (article L.211-7 I bis du Code de l'Environnement - items 1°, 2°, 5° et 8°),	Gestion des Eaux Pluviales Eaux (GEPU) (Article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)	Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols – dite ruissellement (article L.211-7 I bis du Code de l'Environnement - item 4°).

Pour y parvenir, le SMAGE 2 Morin proposera aux intercommunalités et/ou communes compétentes une co-maîtrise d'ouvrage (organisées par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complétée par l'Ordonnance n° 2004-566 en date du 17 juin 2004) afin de synchroniser les actions et travaux relevant de la compétence GEMAPI, GEPU et ruissellement dont les modalités de fonctionnement seront inscrites dans une convention de co-maitrise d'ouvrage et une convention de groupement de commande.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions co-maitrise d'ouvrage, de groupement de commande et tous documents nécessaires à la bonne exécution de ces projets.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 1 ABSTENTION, 0 CONTRE, 20 POUR.

L'assemblée autorise le Président ou son représentant à signer les conventions co-maitrise d'ouvrage, de groupement de commande et tous documents nécessaire la bonne exécution de ce projet.

Date de publication : 07/07/2023

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe